

Eclairage sur les Négociations

Numéro 04

Volume 8. Mai 2009

Disponible sur

www.ictsd.net/news/eclairage

www.acp-eu-trade.org/eclairage

Sections permanentes

- 2 Editorial
- 2 Nouvelles et publications
En bref
- 12 OMC
Aperçu
- 13 APE
Point sur les négociations
- 16 Calendrier et publications

A l'affiche ce mois

- 1 **'Tenir ses promesses'** en matière d'aide pour le commerce
Un entretien d'éclairage avec le Ministre Gareth Thomas
- 4 **Le Sommet du G20 de Londres a-t-il été une réussite ?**
Augusto López-Claros
- 6 **L'Afrique et la crise financière** : suivi des effets, réponses politiques et nouveaux modèles de développement
- 8 **Traiter les déficits de gouvernance mondiale et les OMD** : un agenda du commerce pour les dirigeants du G20
Eveline Herfkens
- 10 **Les clauses de l'APE pourraient affecter la capacité** de certains pays en développement à faire face à la crise
Sanya Reid Smith
- 11 **APE et ressources naturelles** : l'objectif européen de développement durable
Peter Thompson



International Centre for Trade and Sustainable Development



'Tenir ses promesses' en matière d'aide pour le commerce

Un entretien d'éclairage avec Gareth Thomas, Ministre britannique du Commerce et du Développement

Bien que l'initiative de l'Aide pour le Commerce (APC) ait été créée il y a plus de trois ans lors de la réunion ministérielle de Hong Kong de 2005, sa mise en œuvre s'est révélée difficile jusqu'à présent. Alors que des progrès ont eu lieu sur les définitions des catégories d'APC et que le suivi des bailleurs de fonds a augmenté, les pays ACP font régulièrement remarquer que les bénéfices concrets (de l'APC) doivent encore se matérialiser. Une conférence de haut niveau a rassemblé, du 6 au 7 avril 2009, des bailleurs de fonds et représentants de l'AfOA, la CAE et la SADC pour inaugurer l'initiative du couloir Nord-Sud, un projet pilote d'APC portant sur les infrastructures et la facilitation du commerce. *Eclairage sur les négociations* s'est entretenu avec Monsieur le Député Gareth Thomas, Ministre britannique du Commerce et du Développement pour recueillir son point de vue sur ce projet en particulier- le Royaume-Uni étant un des bailleurs de fonds principaux- et plus généralement sur les opportunités que l'APC présente.

Eclairage sur les négociations : L'aide pour le commerce (APC) a commencé à prendre de l'importance lors de la réunion ministérielle de l'OMC de Hong-Kong, fin 2005, avant le récent ralentissement qui affecte maintenant l'économie mondiale. Comment les donateurs tels que DFID (Ministère britannique pour le développement international) peuvent-ils s'assurer que leurs engagements à augmenter l'APC seront tenus, tout en maintenant également les dépenses en matière de développement dans d'autres domaines importants ?

Gareth Thomas : Le Royaume-Uni s'est formellement engagé à donner au moins 409 millions de livres sterling par an d'aide pour le commerce d'ici à 2010 et nous sommes sur la bonne voie pour honorer nos promesses. Nous contribuons également à l'objectif de l'UE de donner deux milliards d'euros par an d'ici à 2010. Des statistiques récentes montrent que nous sommes également dans la bonne direction pour le respect de cet objectif. Je crois que la crise actuelle a montré l'importance de l'aide pour le commerce – tant pour couvrir les besoins à court terme tels que l'accès réduit aux financements commerciaux, que pour relever les défis structurels à long terme afin d'aider les pays à renforcer leur commerce et à

rester compétitifs dans un monde de plus en plus mondialisé. Nous appelons et continuerons d'appeler à des objectifs toujours plus élevés en matière d'aide pour le commerce.

Eclairage : Dans le cadre de ses engagements en matière d'aide pour le commerce, DFID a lancé l'année dernière une stratégie dédiée à l'APC. Quelles sont les caractéristiques et opportunités principales de cette nouvelle approche, et en quoi est-elle différente des efforts précédents visant à augmenter le commerce des pays en développement ?

GT : Nous avons lancé notre première stratégie d'aide pour le commerce fin 2008. Elle définit la manière dont nous mettrons en place nos plans ambitieux et nos ressources majorées en matière d'aide pour le commerce, aux niveaux national, régional et international. La nouveauté est la place centrale accordée au commerce à travers les programmes et activités de DFID, qui engendre un soutien plus concret à l'agenda de croissance et de commerce des pays cibles de DFID. Nous intensifierons également de manière significative notre soutien aux programmes régionaux, y compris notre soutien aux Communautés économiques régionales d'Afrique (CER) vers

(Suite page 3)

Éditorial

Nouvelles et publications

En bref

Au cours du sommet du G20 de Londres du 2 avril, les dirigeants du monde se sont engagés à soutenir les pays en développement dans leurs efforts pour contrer les effets pervers de la crise économique sur leurs populations vulnérables, la plupart d'entre elles se trouvant dans les pays ACP. Maintenant que la réunion a pris fin, beaucoup se demandent ce qu'il va à présent se passer.

Ce numéro de mai d' *Eclairage sur les négociations* est une édition spéciale sur la crise économique mondiale et ses effets. Augusto Lopez Claros se demande si l'issue de la réunion du G20 doit être considérée comme une réussite ou une déception, et si les réformes des institutions de Bretton Woods ont été assez loin ; l'Overseas Development Institute (ODI – Institut britannique de développement à l'étranger) poursuit sa recherche visant à quantifier l'impact de la crise sur les pays en développement ; Eveline Herfkens étudie dans quelle mesure les lacunes au niveau du système de gouvernance mondiale représentent un handicap tout particulièrement dans le contexte actuel, et pourraient retarder le développement pour les décennies à venir ; Sanya Reid Smith examine certaines clauses des APE, en particulier celles relatives au commerce des services, qui pourraient affecter la capacité des états à faire face à la crise.

L'entretien de ce mois avec le Ministre britannique du commerce et du développement, Gareth Thomas, ouvre une nouvelle série d'articles sur l'aide pour le commerce – une question clé alors même que les pays ACP renforcent leur capacité commerciale au moment où la crise mondiale menace de limiter le budget que les bailleurs de fonds consacrent à l'aide.

La manière dont le monde fera face à la crise déterminera si les progrès réalisés en matière de développement dans les pays en développement au cours des dernières années s'inverseront, ou si au contraire ils s'intensifieront. Comme le montre ce numéro, il est évident que des objectifs clairs et des politiques de développement et de commerce cohérentes sont maintenant plus importants que jamais.

Il s'agit également d'un numéro particulier car ce sera le dernier édité par Caitlin Zaino. L'équipe d' *Eclairage*, ECDPM et ICTSD lui souhaite une bonne continuation ! L'engagement dévoué dont elle a fait preuve a été grandement apprécié.

Comme toujours, vos commentaires sont les bienvenus et peuvent être adressés à Aurelie Walker (aw@ecdpm.org). Nous espérons que vous apprécierez ce numéro d' *Eclairage* de mai !

La Commission Européenne donne rapidement suite aux engagements du G20

Peu de temps après la conclusion du sommet du G20 de Londres, la Commission Européenne a exposé les grandes lignes d'une série d'actions qu'elle prendra afin d'aider les pays en développement à combattre l'impact négatif de la crise économique. La Commission Européenne est la première des 20 nations qui composent le G20 à donner suite aux engagements pris lors de la rencontre du 2 avril. La stratégie de la Commission inclut une promesse d'augmenter l'aide à environ 69 milliards d'euros d'ici à 2010, un plan pour avancer dès à présent 3 milliards d'euros – ce qui représente 72% de son budget de soutien aux pays ACP – afin d'aider à la poursuite des dépenses de sécurité sociale ; elle inclut également un engagement à servir de modèle à d'autres nations à travers de nouvelles initiatives visant à rendre l'aide existante plus efficace.

Les ministres de l'agriculture du G8 cherchent à combattre la montée des prix des denrées alimentaires

Le groupe des huit nations les plus riches (G8) a fait un premier pas dans le combat contre la hausse des prix des aliments de base lors d'une réunion du 18 au 20 avril 2009. Ensemble, les ministres de l'agriculture du G8 et leurs homologues des pays en développement et des principaux pays émergents ont appelé à des actions visant à aborder le système de fixation des prix par le marché, un des défis relatifs à la sécurité alimentaire ; ils ont également travaillé à la recherche d'un consensus sur les questions qui affectent l'accès, la disponibilité et l'utilisation des denrées alimentaires par les populations les plus vulnérables du monde. Le groupe a également demandé une étude visant à examiner la possibilité de créer un système mondial permettant de constituer des stocks de denrées alimentaires afin d'aider lors d'urgences humanitaires ou de limiter la volatilité des prix. Si les participants et les responsables de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont été satisfaits de l'issue de la rencontre, la qualifiant d'avancée importante, certaines agences non-gouvernementales telles qu' Oxfam n'étaient pas si enthousiastes. L'organisation caritative britannique a qualifié la réunion d'« échec collectif ».

Accord de partenariat économique et au-delà : le cas de l'innovation et des politiques industrielles

La constitution de l'Accord de partenariat économique (APE) CARIFORUM-UE honore l'engagement pris dans l'accord de Cotonou par les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, de conclure un accord compatible

avec les règles de l'OMC. Il s'agit d'un accord général qui couvre non seulement les biens mais également les services, l'investissement et les questions liées au commerce telles que l'innovation et la propriété intellectuelle. Cet article postule que les négociations ayant maintenant pris fin et qu'un accord ayant été signé dans certains cas, il est à présent nécessaire de se concentrer sur une mise en œuvre efficace. De plus, l'article suggère que le développement de politiques relatives à l'innovation et de politiques industrielles est un aspect fondamental du processus de mise en œuvre.

Pour consultez cette publication, voir : www.shridathramphalcentre.org/index.php?option=com_rokdownloads&view=file&Itemid=100003&id=68:the-economic-partnership-agreement-and-beyond:-the-case-of-innovation-and-industrial-policy

Les Accords de partenariat économique avec les pays ACP du CARIFORUM et du Pacifique : des défis pour le futur ?

Ce rapport sur les Accords de partenariat économique avec les pays ACP du CARIFORUM et du Pacifique analyse en détail les implications des engagements signés ou paraphés pour les économies des pays en question, et donne également une indication de leurs effets généraux aux niveaux national et régional. Les deux accords comprennent des clauses générales relatives au commerce de biens et, dans le cas du CARIFORUM, de services, ainsi que d'autres questions liées au commerce. Les auteurs avancent que ces accords sont susceptibles d'avoir de sérieuses implications pour tous les pays concernés, mais que des informations sur les effets détaillés de ces accords, basées sur une analyse de leur impact au niveau industriel ou sectoriel, ont fait défaut dans la plupart des discussions. Comprendre les implications de ces Accords de partenariat économique est un défi, mais qu'il est nécessaire de relever tant pour les négociateurs commerciaux que pour le secteur privé. Cette publication fournit donc une première analyse et pourrait servir de base à un travail plus approfondi au niveau national.

Pour consultez cette publication, voir : *Les Accords de partenariat économique avec le CARIFORUM et les pays Pacifique ACP : des défis pour le futur ?*, Christopher Stevens, Jane Kennan et Mareike Meyn, secrétaire du Commonwealth, www.thecommonwealth.org

Sources des informations

- "G8 takes first step against food price speculation," Agence France Presse, 21 avril 2009.
- « La Commission est la première à prendre des mesures dans la foulée du G20 par sa stratégie d'aide aux pays en développement », Commission Européenne, 8 avril 2009.

Suite de la première page

l'intégration régionale tel qu'avec le Couloir Nord-Sud (CNS), etc. La stratégie définit également comment nous continuerons à jouer un rôle important dans la défense de l'aide pour le commerce, et à faire progresser le débat sur la scène internationale, tout en travaillant étroitement avec des partenaires multilatéraux clés tels que la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la Commission européenne. Par exemple, nous sommes sur le point de fournir un soutien au nouveau Mécanisme de la Banque mondiale pour la facilitation du commerce qui aidera les pays à réduire le temps et le coût liés aux transactions internationales de biens, et de soutenir le Centre du commerce international (ITC) dans ses efforts d'aide aux femmes commerçantes et de promotion de l'importance des femmes dans le commerce. Nous soutenons également la recherche, la réflexion et le développement de politiques centrées sur les liens entre commerce et pauvreté, et sur la manière dont nous pouvons soutenir des programmes visant à aider les plus pauvres à réellement bénéficier des marchés plus ouverts.

Eclairage : Plus récemment, DFID ainsi que d'autres donateurs tels que la Commission européenne, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, ont donné un milliard de dollars américains pour un projet pilote d'aide pour le commerce, le Couloir Nord-Sud, en Afrique orientale et australe. Comment pensez-vous que cela contribuera à accroître le commerce et le développement dans la région, et quelles sont les leçons clés pour de futurs projets APC dans la région et ailleurs ?

GT : Ceci est le fruit d'un travail long et difficile. Pour la première fois, l'adhésion et le soutien politique absolument nécessaires (grâce à la présence de quatre présidents et de vingt-cinq ministres africains) ainsi que le financement (grâce à la présence de donateurs et d'agences clés et grâce à la collecte de plus d'un milliard de dollars américains) se sont rassemblés autour d'un besoin d'investissement commun : l'amélioration des conditions commerciales au niveau de l'une des voies commerciales d'Afrique les plus dynamiques. Le projet a adopté une approche régionale et s'est appuyé sur les CER concernées pour définir, gérer et faire avancer l'initiative. Il a permis de combiner à la fois les besoins d'investissement en infrastructures (réparation des routes) et les besoins liés aux réformes (concessions des chemins de fer, gestion des passages frontalières, etc.). Le projet représente également une avancée dans notre manière de travailler en tant que donateurs ; sur la base d'un processus réellement mené par l'Afrique, les donateurs se sont mis d'accord pour adopter une approche régionale et offrir des solutions régionales. Nous espérons pouvoir soutenir d'autres CER afin que ce concept intéressant et prometteur soit répliqué dans d'autres régions et d'autres zones.

Le CNS offrira de très grandes opportunités commerciales en Afrique orientale et australe. Ce modèle extrêmement efficace déblocquera les embouteillages présents sur les principales voies commerciales entre les huit pays africains grâce à un passage à la frontière plus rapide, à des chemins de fer modernisés et à de meilleures autoroutes. Si la modernisation des routes ne se produit pas, alors les voies du CNS se détérioreront petit à petit et deviendront impraticables d'ici 10 à 15 ans.

L'initiative cherche à financer la modernisation et la maintenance de 8 000 kilomètres de routes – l'équivalent de la distance par la route entre Paris et Pékin – et à réhabiliter 600 kilomètres de voies ferrées. Les temps de transport par la route entre Lusaka et Durban seront réduits de 10% après la réalisation de ces améliorations le long du CNS. Le temps de transit au poste frontière de Chirundu – entre le Zimbabwe et la Zambie – sera réduit d'au moins 20%. Le Couloir bénéficiera directement à huit pays : la Tanzanie, la RDC, la Zambie, le Malawi, le Botswana, le Zimbabwe, le Mozambique et l'Afrique du Sud.

Eclairage : En plus du projet pilote de Couloir Nord-Sud, quels autres projets ou programmes d'aide pour le commerce sont envisagés par DFID pour les pays ACP ? Comment le processus peut-il avancer, et comment les pays ACP peuvent-ils eux-mêmes tirer parti de la dynamique et maximiser l'effet de l'APC ?

GT : Le programme CNS fait partie de notre nouveau programme pour l'Afrique australe qui offrira de meilleures conditions pour le commerce, la croissance et l'intégration régionale en Afrique australe. Nous venons d'approuver un projet régional ambitieux de ce type pour l'Afrique orientale, centré sur l'Ouganda, la Tanzanie, le Kenya, le Rwanda et le Burundi. Nous sommes également en train de définir un programme similaire pour l'Afrique de l'Ouest. Bien que ces projets soient tous légèrement différents, leurs grands objectifs sont les mêmes : promouvoir l'intégration régionale et la croissance à travers le commerce grâce au développement des capacités des principaux organismes liés au commerce, des infrastructures régionales, des mesures de facilitation du commerce pour la promotion des exportations, etc. L'APC est un partenariat entre donateurs et pays partenaires. Les donateurs devraient fournir plus de ressources et donner plus de poids à l'APC dans leurs programmes. Mais les pays partenaires doivent aussi jouer le jeu et donner une place plus centrale au commerce dans leurs propres stratégies de développement. Le commerce est trop souvent négligé ou n'est pas considéré comme le moteur d'une stratégie efficace de croissance et de développement, et les ministres du commerce sont marginalisés. Plus les pays concentreront leurs efforts sur le commerce comme une des solutions au développement, plus ils pourront obtenir de soutien.

Eclairage : Comment les principes « d'appropriation » par les pays en développement sont-ils intégrés dans l'agenda APC, et pourquoi est-ce important ? L'APC fournit-elle également une opportunité de promouvoir une meilleure coordination entre les donateurs, ainsi que d'améliorer la qualité et la quantité de l'aide ?

GT : L'appropriation vient de la dimension 'partenariat', où le commerce a une place plus importante au sein des plans de développement nationaux. Le CNS est également un très bon exemple d'appropriation : une initiative et un programme menés par l'Afrique avec des donateurs offrant un soutien financier et technique.

L'APC est une excellente opportunité d'améliorer la coordination entre donateurs. Ceci est vrai dans tous les domaines de soutien, mais pour que l'APC soit la plus efficace possible, nous parlons ici d'efforts régionaux ou de soutien avec recours intensif en capital. Plus la coordination des donateurs sur ces projets sera élevée, plus les effets de l'APC seront grands. DFID canalise également une part grandissante de son soutien à l'APC (60% pour le moment) à travers des partenariats multilatéraux ; il s'agit d'une manière de réduire les coûts de transaction et d'améliorer les perspectives de soutien efficace. Il y a également un bon débat sur l'APC mené à l'OMC, qui contrôle nos efforts et nos promesses, et offre une plateforme de discussion et de coordination améliorée.

Eclairage : Pour finir, une des principales inquiétudes des pays ACP portait sur les liens entre l'APC et les accords commerciaux tels que les APE signés avec l'UE, et le cycle de discussion de l'OMC de Doha, actuellement au point mort. Comment considérez-vous ces liens ?

GT : Il n'existe pas de liens formels entre ces accords commerciaux et l'APC, et celle-ci n'est pas liée à la signature des APE ou d'un accord Doha, ou autre. DFID a fourni un soutien de type APC pendant des décennies et continuera de le faire quels que soient les accords commerciaux futurs. Mais le concept d'APC est né lors d'une réunion ministérielle de l'OMC en 2005, où il a été reconnu que les pays les plus pauvres ne seraient pas capables de tirer parti de l'ouverture des marchés et d'une plus grande libéralisation à moins de recevoir un soutien au développement de leur commerce. Ainsi, plus nous ouvrons les marchés et plus ces pays auront besoin de l'APC. Les pays ACP feront également face à des défis bien spécifiques liés à la signature des APE. Il est important que la communauté des donateurs continue de fournir un soutien qui leur permettra de profiter au mieux de ces nouveaux accords ; DFID le fait déjà, en travaillant en étroite collaboration avec la Commission européenne et les autres états membres de l'UE.

Le Sommet du G20 de Londres a-t-il été une réussite ?

Augusto López-Claros

Le point de savoir si le Sommet du G-20 de Londres peut être considéré comme une réussite ou comme une déception dépend très largement du point de référence adopté.¹ Perçu par rapport aux besoins du moment – une crise économique mondiale sans précédent depuis la Grande Dépression – on pourrait soutenir que le Sommet n'est pas allé assez loin. Le fait est qu'au cours des 30 dernières années, l'économie mondiale est devenue à la fois plus complexe et plus étroitement interdépendante, mais les mécanismes et les institutions dont nous disposons pour traiter des crises n'ont pas suivi le rythme de ce changement. En conséquence, il en est ressorti un « déficit de gouvernance » : une incapacité à répondre aux problèmes globaux complexes soit parce que les institutions dont nous disposons sont malheureusement non préparées, soit parce que dans certains cas, nous ne disposons même pas d'une institution ayant les compétences pertinentes pour prendre en compte le problème en question (par exemple, les changements climatiques). Par rapport à ces défis, les réalisations du Sommet – un ensemble de déclarations bien intentionnées et de quelques décisions difficiles – étaient au mieux mitigées.

Un point positif est d'être parvenu à intégrer certains des plus grands marchés émergents dans le processus de prise de décision, ce qui est, incontestablement, une sorte d'exploit. Le G7, qui représente 11% de la population mondiale, n'était manifestement pas un forum assez large. Il avait été initialement créé pour débattre des « questions économiques et politiques majeures auxquelles leurs sociétés nationales et l'ensemble de la communauté internationale étaient confrontées. » Il était devenu, avec le temps, un bon Forum pour un débat ouvert sur les questions mondiales, mais pas un outil particulièrement efficace pour la résolution de problèmes. Dans l'imaginaire du public, ses réunions semi-annuelles étaient essentiellement perçues comme d'excellentes occasions de poser pour des photos, et non comme des sessions de brassage d'idées axées sur des problèmes particuliers exigeant des solutions urgentes, comme ce fut le cas pour la Conférence de Bretton Woods de 1944 ; les réunions du G7 sont en fait destinées – comme le faisait remarquer un ancien premier ministre du G7 – à préserver le statu quo.

La création du G20 en 1999 avait été perçue comme signifiant la reconnaissance des nouvelles réalités économiques et politiques, mais ni les Suisses, ni les Néerlandais, ni les Espagnols n'étaient particulièrement heureux d'en être exclus. La Suisse gère un tiers de la fortune privée du monde et les Pays-Bas sont le donateur le plus généreux et, de loin, le pays ayant les politiques les plus favorables au développement. L'Espagne, un pays dont l'économie est cinq fois plus grande que celle

de l'Argentine (un membre du G20 !), avait perçu comme une grande offense le fait d'être exclue du Sommet du G20 de novembre 2008 – seul un lobbying acharné ayant abouti à une invitation de dernière minute.

Bien sûr, à la fois le G7 et le G20 restent, de fait, des organes officiels. Leurs délibérations réunissent autour de la table des Chefs d'État et une clique de hauts fonctionnaires. Il n'y a pas de représentation des milieux d'affaires et la société civile n'y participe pas. Au vu du caractère mondial des problèmes auxquels nous sommes confrontés et de la perception de plus en plus partagée selon laquelle les solutions à ces problèmes demanderont une large collaboration de l'ensemble des parties prenantes, beaucoup estiment que ces groupes pâtissent toujours d'un déficit de légitimité. Ils ne constituent pas une juste représentation de l'humanité et à ce titre, on ne peut s'attendre à ce qu'ils prennent des décisions importantes en son nom. Il n'y a pas de pays à faible revenu au sein du G20 – leurs voix ne comptent pas, tout simplement. En dépit de ces insuffisances, certains progrès ont été réalisés à Londres, et j'aimerais me concentrer sur ceux qui ont trait au Fonds monétaire international.

Durant une grande partie de la décennie passée, le Fonds monétaire international (FMI) s'est retrouvé au centre de pratiquement toutes les crises majeures ayant affecté les marchés émergents, et la question de son efficacité a été soulevée; en effet, certains ont soutenu que l'organisation n'était plus nécessaire dans un monde où les taux de



Photo via Richard Lewis/ Newsteam.co.uk; Crown Copyright.

change sont essentiellement flottants. Il est clair, toutefois, qu'avec des marchés financiers complètement mondialisés, où les erreurs de politique d'un pays peuvent avoir des retombées coûteuses sur les autres pays (comme nous l'avons vu au cours de l'année dernière), il est indispensable d'avoir une institution qui disposera de ressources suffisantes pour traiter des épisodes d'instabilité financière et qui aidera à atténuer ou à prévenir les effets des crises futures.

Comme une banque centrale, le FMI peut créer des liquidités internationales à travers ses opérations de crédit et l'attribution occasionnelle de Droits de tirages spéciaux (DTS) à ses membres, sa monnaie composite. Le FMI est donc déjà, dans un sens restreint, une petite banque internationale d'émission. Comme on a pu le constater au cours des quinze dernières années, le Fonds peut également jouer le rôle de « prêteur en dernier ressort » auprès d'une économie en proie à des difficultés de service de la dette. Toutefois, le montant du soutien qu'il peut fournir est traditionnellement limité par la taille de la quote-part du pays, et le total des ressources disponibles est plafonné ; début 2009, ce montant s'élevait à près de 250 milliards de dollars US, un montant dérisoire par rapport aux niveaux nécessaires pour intervenir sur les marchés des pays industrialisés ou des grands pays émergents qui connaissent des difficultés.

Il existe un certain nombre de moyens pour traiter ces déficits de financement. Une proposition qui remonte à quelques années était de créer un Fonds de stabilité financière

pour compléter les ressources du FMI. Il s'agirait d'une facilité qui pourrait être financée par une redevance annuelle sur le stock d'investissements transfrontaliers ; une taxe de 0,1% pourrait générer de 25 à 30 milliards de dollars par an, qui pourraient alors être utilisés au fil des ans pour créer une facilité de 300 milliards de dollars US. Une proposition alternative et plus prometteuse serait de conférer au Fonds le pouvoir de créer des DTS en fonction des besoins, comme une banque centrale nationale peut le faire, en théorie, pour répondre aux demandes d'emprunteurs potentiels. Lorsque cette idée avait été avancée pour la première fois au début des années 80, elle avait soulevée des préoccupations quant aux implications inflationnistes possibles de telles injections de liquidité, mais l'inflation internationale était à l'époque un sérieux problème, ce qui n'est manifestement pas le cas au milieu d'une récession mondiale ; des mesures pourraient être introduites pour se protéger contre cela.



Le Sommet de Londres a réalisé quelques progrès en vue du renforcement de la capacité du FMI à soutenir les marchés émergents qui subissent actuellement les effets de la crise financière internationale. Ceci a été réalisé essentiellement par l'expansion significative des ressources disponibles de l'organisation dans le cadre d'accords d'emprunts spéciaux négociés avec quelques banques centrales, et en autorisant une émission de droits de tirages spéciaux d'un montant de 250 milliards de dollars US. Il semble toutefois que le Sommet ait eu moins de succès dans ses efforts visant à faire progresser plus rapidement la réactualisation

des voix attribuées à ses pays membres afin de mieux refléter les changements intervenus dans la structure de l'économie mondiale au cours du dernier quart de siècle. Lentement et à contre cœur, les Membres de l'UE semblent enfin reconnaître l'absurdité d'un système où le nombre de voix attribuées à l'UE s'élève actuellement à 32,4%, alors que le nombre combiné de voix attribuées aux États-Unis, à la Chine l'Inde, le Brésil, et la Russie est de 26,9%, bien que, collectivement, ces pays comptent pour une part bien plus considérable du PIB mondial. Cette répartition des voix mène à des anomalies telles que: la Belgique a un quota plus large que l'Inde, et celui de la Chine n'est que légèrement plus élevé que celui de l'Italie et bien inférieur à celui de la France. Ce sont là des faits qui ont sapé la crédibilité de l'institution. Il n'est guère surprenant que les pays asiatiques ne réalisent pas qu'ils ont intérêt à ce que le FMI se renforce, et considèrent plutôt que le Fonds incarne des relations de pouvoir qui ne reflètent plus les réalités économiques et politiques contemporaines. Un FMI sans crédibilité n'est, bien sûr, d'aucune utilité pour la communauté internationale, en particulier en périodes de crise mondiale. Que l'on soit tenu d'attendre 2011 pour mener ce que l'on appelle les « réformes du vote » est un bon indicateur de la forte inertie à surmonter pour moderniser nos institutions mondiales sclérosées, au moment où il est urgent de renforcer les mécanismes de coopération internationale.

La décision d'enfin rompre avec la convention, depuis la création du FMI, selon laquelle le Directeur général de l'institution doit être un citoyen européen, a été également accueillie de manière favorable.² Tout comme le droit de veto au sein du Conseil de sécurité des Nations-Unies, cette pratique aberrante aurait dû être abolie depuis longtemps. Il est de fait surprenant qu'une telle pratique ait perduré aussi longtemps, sachant que les opérations de prêt du FMI n'ont pas d'incidences budgétaires pour des membres tels que les États-Unis et l'UE (en effet, ils retirent un revenu de leurs actifs de réserves DTS). Les salaires du Directeur général du FMI et de l'ensemble de son personnel, ainsi que d'autres dépenses administratives, sont entièrement financés par les intérêts versés par les pays emprunteurs. En d'autres termes, le FMI fonctionne grâce aux contribuables des pays à faible revenu et revenu intermédiaire, et non des pays riches qui gèrent l'institution depuis sa fondation.

“

Un FMI sans crédibilité n'est, bien sûr, d'aucune utilité pour la communauté internationale, en particulier en périodes de crise mondiale.

”

En dépit du symbolisme fort de la décision du G20, des efforts devront être déployés pour ne pas permettre au nouveau système de se retrouver dans une situation plus mauvaise encore. Le risque principal serait de passer à présent à un système tel que celui en place à l'ONU, où le Secrétaire général est choisi par rotation, dans diverses régions du monde. Le problème est qu'un tel système a tendance à engendrer la médiocrité, le poste de Directeur allant à une personne jugée acceptable par l'ensemble des différents partenaires – un processus qui mène alors au plus petit dénominateur commun.

Une question reste ouverte, celle de savoir rétrospectivement, si le Sommet de Londres sera perçu ou non comme un bon point de départ vers une approche plus multilatérale de la résolution mondiale des problèmes. A mon sens, le principal risque que auquel nous sommes actuellement confrontés ne découle pas de la crise financière elle-même. Le risque est plutôt que, dans un an, l'économie mondiale sera relancée (parce que les secteurs du logement auront touché le fond et que la baisse des prix des produits de base stimulera la consommation des pays importateurs de produits pétroliers) et les gouvernements retourneront à leurs affaires courantes, ratant une fois de plus l'occasion unique de s'atteler aux sérieuses faiblesses du système financier mondial, révélées par la crise actuelle. Dans ce scénario, il nous restera peu de munitions pour la prochaine crise – voilà le danger réel.

Auteur

Augusto Lopez-Claros était Représentant résident du FMI en Russie et Économiste en chef du Forum économique mondial. En 2007, il était co-rédacteur de *The International Monetary System, the IMF, and the G-20: A Great Transformation in the Making?* publié par Palgrave Macmillan.

Notes

- 1 Pour mémoire, le G20 est de fait le G22, car il comprend également l'Espagne et les Pays-Bas, deux pays initialement exclus d'être membre.
- 2 Une recommandation similaire s'applique à la Banque mondiale, dont le Président est traditionnellement un citoyen américain.

L'Afrique et la crise financière : suivi des effets, réponses politiques et nouveaux modèles de développement

Le sommet du G20 de Londres a pris fin et le verdict a été rendu. Qu'est ce que l'Afrique en retirera ? Alors que des engagements ont été pris pour l'aide et les finances, il faut maintenant attendre de voir si et comment les 50 milliards de dollars américains destinés aux pays en développement à faible revenu¹ seront réellement dirigés vers ceux qui en ont besoin, sous quelles conditions, et s'ils seront gérés par des institutions réformées ou conservatrices. Il faut également attendre de voir si les pays du G20 ne seront pas trop protectionnistes, et s'ils entameront une série de stimuli positifs², c'est-à-dire en investissant dans l'aide pour le commerce, en protégeant les plus pauvres et en promouvant des technologies peu gourmandes en carbone. Et il faut attendre de voir si la régulation financière mondiale sera améliorée. Finalement, le G20 a également appelé à un suivi des impacts de la crise financière mondiale sur les pays en développement. Au vu de cela, l'Overseas Development Institute (ODI) a déjà commencé à coordonner une étude de grande ampleur qui vise à étudier les effets de la crise financière mondiale dans les pays en développement.



Le Fonds monétaire international (FMI) suggère qu'environ 30% des pays à faibles revenus pourraient être considérés comme hautement vulnérables face aux conséquences de la crise financière mondiale (tableau n° 1). Environ la moitié de ces pays hautement vulnérables se situent en Afrique subsaharienne (ASS) et la plupart d'entre eux sont affectés par des baisses significatives de leur PIB, certain de plus de 5%. Environ 60% des pays sont également considérés comme hautement vulnérables face au choc simulé (remises commerciales, investissement direct à l'étranger (IDE), aide). Ici aussi, plus de la moitié se trouvent en ASS. Parmi les cas

africains étudiés, le Ghana et la Zambie sont particulièrement vulnérables face aux effets de la crise financière mondiale, suivi du Bénin, du Nigéria, du Kenya et de l'Ouganda.

Nous nous lançons dans une étude de suivi unique, qui réunit 40 chercheurs travaillant dans 10 pays en développement : le Bangladesh, le Bénin, la Bolivie, le Cambodge, le Ghana, le Kenya, l'Indonésie, le Nigéria, l'Ouganda et la Zambie. La recherche actuelle étudie comment les différents pays sont affectés par la crise économique générée dans les pays développés. Même s'il est vrai qu'il y a un

décalage inévitable entre l'impact sur les pays du nord et ceux du sud, et s'il est toujours difficile d'interpréter des données haute fréquence, la recherche met déjà clairement en évidence des signes de stress, qui sont détaillés ci-dessous.

D'une part, les flux de placement de portefeuille ont chuté de manière spectaculaire en 2008 dans la plupart des pays, résultant en d'importantes sorties de capitaux et en un déclin significatif des marchés des actions en 2008 et début 2009. En Ouganda et en Zambie, il y a eu une chute considérable des placements étrangers de

Tableau n° 1 Tableau de vulnérabilité du FMI (sélection d'études de cas par pays)

	Prévisions de variation du PIB réel. Projections des perspectives économiques mondiales de printemps 1/ 2009 moins 2008 2/	Variations des réserves (mois d'importations). Projections des perspectives économiques mondiales de printemps 1/ 2009 moins 2008 2/	Résultat de vulnérabilité (Evaluation globale) 3/, 4/
Bénin	-2.0	-0.6	M
Ghana	-3.4	-1.2	H
Kenya	-0.4	0.4	L
Nigéria	-5.0	-3.9	M
Ouganda	-1.0	-0.6	L
Zambie	-2.4	0.2	H
Tous pays à faibles revenus	-2.1	-0.3	26H, 31M, 3L
ASS	-1.8	-0.2	

1/ Projection actuelle pour 2009 moins Projection des perspectives économiques mondiales pour 2009 publiées au printemps.

2/ Projection actuelle pour 2009 moins 2008 réel.

3/ Vulnérabilité au choc combiné : Commerce, remises, aides, IDE.

4/ H = haut risque ; M = risque moyen ; F = risque faible.

Sources : Base de données des Perspectives Economiques Mondiales et calculs du personnel du Fonds.

portefeuille. Le Kenya a également subi des sorties de capitaux nettes d'environ 48 millions de dollars américains en juin 2008 et de 12 millions en octobre 2008. Il y a également des preuves de resserrement des conditions d'octroi du crédit par les banques au Ghana et en Zambie. L'IDE a été moins touché, mais cela dépend du pays. Toutefois, la contagion financière n'est pas le choc le plus sévère révélé par nos résultats actuels.

“ Il est important de continuer à examiner les effets de la crise financière mondiale sur le développement des réponses politiques. Si cela ne peut en soi aider les plus pauvres, cela pourrait permettre de comprendre plus rapidement les politiques des pays en développement. ”

Le vrai choc qui a affecté les 10 pays étudiés est pire : la valeur des exportations est en baisse. Au Kenya, après une année de volatilité, les remises ont diminué de 27% en janvier 2009 par comparaison avec janvier 2008. L'aide à l'Ouganda a baissé en 2008, et pourrait encore baisser davantage à cause de la crise financière mondiale. En 2008, la Zambie a perdu 8 100 (25%) des 30 000 emplois de son industrie minière.

Les politiques économiques introduites en réponse à la crise financière mondiale sont très diverses en Afrique, et varient de l'ignorance de la crise à des approches plus proactives. Certains pays envisagent de mettre en œuvre ou d'accélérer des politiques de croissance (par ex. l'île Maurice), ou même d'introduire des incitations fiscales. Mais d'autres n'ont proposé que des politiques monétaires frileuses et ont démontré une faible volonté d'agir (par ex. le Kenya et l'Ouganda).

Il existe une variété de réponses en matière de politiques sociales dans ces 10 pays. Cela va de réductions significatives de la part du secteur social pris dans son ensemble (au Nigéria et en Zambie), à des pays qui, avec le soutien de donateurs, étendent rapidement la protection sociale précédemment limitée à une petite base, en passant par d'autres qui élargissent leur système déjà bien développé



en réponse à la hausse des besoins. Le type de réponse en matière de protection sociale peut être déterminé par l'ampleur de la contraction du revenu, l'habileté du gouvernement à accéder à des ressources pour financer le déficit fiscal et la préexistence d'un système de protection sociale.

Il est important de continuer à examiner les effets de la crise financière mondiale sur le développement des réponses politiques. Si cela ne peut en soi aider les plus pauvres, cela pourrait permettre de comprendre plus rapidement les politiques des pays en développement et mener à des actions mieux informées visant à traiter les retombées de la crise financière mondiale sur les pays en développement.

“ Il faut repenser les politiques économiques africaines pour trouver la meilleure manière d'appréhender l'économie mondiale. ”

Finalement, il sera essentiel de reconsidérer les schémas de développement dans le contexte de la crise financière mondiale. Les

pays qui ont été les plus exposés à la mondialisation (le secteur bancaire, le commerce, etc.) et à l'économie internationale ont souvent bénéficié de ces schémas, mais peuvent probablement perdre beaucoup à présent. Et ce qui peut être fait n'est pas tout à fait clair. Il faut repenser les politiques économiques africaines pour trouver la meilleure manière d'appréhender l'économie mondiale. Nous savions déjà que les marchés pouvaient échouer, et nous savons maintenant que la réalité est plus inquiétante que prévue. De bonnes relations entre les états et le secteur privé vont sans aucun doute aider, mais d'autres facteurs sont nécessaires.

Auteurs

Cet article a été écrit par : Dirk Willem te Velde, ODI; Olu Ajakaiye, Consortium pour la recherche économique en Afrique, Oluwatayo Oni Fakiyesi, Université de Lagos, Nigéria; Sarah Ssewanyana, Economic Policy Research Centre (Centre ougandais de recherche pour les politiques économiques), Ouganda; Amoussouga Gero Fulbert, Professeur, Université d'Abomey-Calavi, Bénin; Manenga Ndulo, Dale Mudenda, Lutangu Ingombe et Lillian Muchimba, Département d'économie, Université de Zambie; Francis Mwega, Département d'économie, Université de Nairobi; Charles Ackah et Ernest Aryeetey, Institut de recherche statistique, sociale et économique, Université du Ghana

Notes

- 1 Voir : www.londonsummit.gov.uk/resources/en/news/15766232/communiqué-020409
- 2 Voir : www.odi.org.uk/resources/details.asp?id=2863&title=blue-green-red-rainbow-stimulus-tackle-global-recession

Traiter les déficits de gouvernance mondiale et les OMD : un agenda du commerce pour les dirigeants du G20

Eveline Herfkens

Depuis que les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont été convenus en 2000, de nombreux pays en développement ont fait de grandes avancées. Le monde était sur la bonne voie pour réaliser au moins le premier Objectif du Millénaire, qui vise à réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, et était proche également de la réalisation de plusieurs autres objectifs. Toutefois, la crise actuelle est en train d'anéantir les progrès réalisés après maints efforts. L'accès des pays pauvres au crédit a été réduit, se traduisant par un ralentissement de l'investissement et de la croissance ; les niveaux d'aide publique au développement (APD), déjà dérisoires, sont en train de chuter ; et l'Afrique pourrait être privée de sa seule chance, pendant cette génération, de réaliser de réels progrès. Dans le même temps, le monde manque d'un système efficace de gouvernance mondiale. Les trois déficits du système que j'expose ci-dessous ont dans le passé entravé la structure, mais sont particulièrement paralysants dans la situation actuelle.



L'auteur Eveline Herfkens

1. Un déficit de respect des engagements.

Trop de responsables gouvernementaux se mettent d'accord sur des promesses merveilleuses lors des réunions internationales (par exemple la Déclaration du Millénaire) puis prennent l'avion pour rentrer chez eux et reviennent à la routine, sans mener à bien leurs engagements. L'exemple le plus flagrant est l'objectif de 0,7% d'APD/RNB convenu aux Nations-Unies il y a plus de trois décennies et réitéré depuis tous les ans. Plus récemment, sur le commerce, l'engagement vers un moratoire d'un an sur les mesures protectionnistes, pris en novembre dernier à Washington DC par les dirigeants du G20, a été rompu par la plupart des participants dans les quelques mois qui ont suivi. La promesse faite par les Ministres des finances du G7 en février dernier à Rome, selon laquelle le groupe « reste attaché à s'abstenir d'appliquer des mesures protectionnistes qui ne feraient qu'exacerber la récession » semble peu crédible au vu de la réalité des conditions de « crédit local » énoncées dans les plans de sauvetage et des conditions « d'achat local » dans les plans de relance. Par le passé, j'avais salué l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour son mécanisme de règlement des différends. Il reste à voir si ce mécanisme s'avérera suffisamment solide pour faire face à l'émergence actuelle du nationalisme économique.

2. Un déficit de cohérence.

La gouvernance mondiale est terriblement fragmentée. En raison du manque de cohérence au sein des gouvernements, les pays riches comme les pays pauvres adoptent des positions divergentes dans les différentes enceintes et organisations internationales. Le

monde est aujourd'hui confronté à de redoutables défis multiples: le réchauffement climatique, le terrorisme, la crise alimentaire mondiale, une crise de l'eau, et une récession économique qui entraîne le protectionnisme. Ces défis ne peuvent être traités séparément, en restant confinées à différents forums multilatéraux. Au cours des dernières années, les dirigeants du monde ont, du moins dans le discours, reconnu de plus en plus l'interdépendance – non seulement des pays, mais aussi des questions. Toutefois, la plupart des pays laissent aux Ministères des Affaires étrangères le soin de traiter avec le système de l'ONU ; l'ONU reste en marge des agendas politiques nationaux, et l'implication des Chefs d'État et de gouvernement se limite essentiellement à des occasions de poser pour une photo. À l'OMC, ils s'en remettent aux Ministres du commerce pour les politiques commerciales, et à leurs ministres des finances et gouverneurs de banques centrales pour traiter avec les institutions financières internationales, dont les positions sont plus proches de leurs homologues que de celles adoptées par leurs homologues des Affaires étrangères aux Nations-Unies (ou leurs homologues de la santé à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ou du travail à l'Organisation mondiale du travail (OIT), etc.). Le seul moyen de relever de manière effective les défis mondiaux actuels est de mener des actions mondiales concertées, de manière cohérente, au lieu de s'en remettre à des processus de négociation distincts, fragmentaires, au sein de diverses enceintes isolées et autistes. Le problème n'est pas que les dirigeants des organisations internationales ne veulent pas coopérer mais plutôt que les gouvernements nationaux des États membres s'expriment à travers différents ministères, en parlant des langues

différentes et en envoyant des messages différents aux divers organes internationaux. La cohérence commence chez soi. Il est grand temps de mettre le commerce au service du développement et de veiller à ce que les résultats des négociations commerciales soient cohérents avec les nobles promesses non réalisées de nos dirigeants politiques : un petit pas concret au sein de l'OMC serait d'élargir les Examens des politiques commerciales pour y inclure une revue de l'impact -bon ou mauvais- des mesures commerciales sur les objectifs de développement durable, ainsi que des propositions visant à incorporer des considérations de développement durable dans les politiques commerciales.

3. Un triple déficit démocratique : la voix des pays pauvres, celle des gens en général, et en particulier la voix des pauvres des pays en développement, ne sont pas entendues.

a. La crise pourrait avoir un coté positif : la gouvernance mondiale pourrait devenir légèrement plus inclusive. La réunion du G20 de l'an passé a montré que les pays riches reconnaissent à présent la nécessité d'impliquer pleinement plusieurs grands pays dans la gouvernance financière mondiale. Le G7 a pendant longtemps approuvé ceci du bout des lèvres, mais à présent, ces pays « nouvellement émergents » possèdent un pouvoir de négociation car ils sont devenus absolument indispensables à la sortie de crise actuelle étant donné leur rôle dans le soutien à la demande. Ceci accélérera le processus déjà en cours à l'OMC. Il y a seulement quelques années, les États-Unis et l'Union européenne décidaient du résultat des négociations. S'ils s'entendaient, l'accord était pratiquement scellé. Ces temps sont

révolus, comme nous l'a montré la distribution des acteurs lors de l'effondrement des négociations du Cycle de Doha, l'été passé. L'Inde et la Chine dans un camp, les États-Unis et le Brésil dans l'autre, et l'UE qui tentait de trouver des compromis. Cependant, encore quelque 100 pays ou plus n'ont guère de voix. Il serait bon que ces nouvelles « puissances émergentes » exercent leur nouvelle influence dans les réunions internationales afin que les intérêts de ceux qui ne sont pas représentés soient pris en compte. Au sein de l'OMC même, le type de gouvernance traditionnelle « fondée sur les Membres » désavantage les plus petits pays, et les pays en développement les plus pauvres qui ont des capacités institutionnelles très restreintes, tant en matière d'analyse que de négociation des questions. Le renforcement du rôle du Secrétariat de l'OMC afin qu'il soit en mesure de fournir aux pays les plus faibles les informations et l'analyse des impacts sur le développement de propositions spécifiques en cours de négociation, contribuerait à un engagement plus effectif dans les négociations et pourrait donner des chances plus égales.

“ L'ONU reste en marge des agendas politiques nationaux, et l'implication des Chefs d'État et de gouvernement se limite essentiellement à des occasions de poser pour une photo. ”

b. Les gouvernements doivent être tenus responsables de leurs décisions dans les enceintes internationales, par les parlementaires. En règle générale, les instructions données pour les réunions internationales sont insuffisamment débattues par les parlements et dans les politiques commerciales. En outre, la plupart des organisations internationales ne disposent pas d'assemblée parlementaire comme au Conseil de l'Europe et à l'OTAN. Elles n'ont donc ni mandants, ni engagement parlementaire en connaissance de cause. Les politiciens ont tendance à agir en vue de remporter des voix – et non d'en perdre. Ils continueront de s'en tirer en flattant la galerie protectionniste au niveau interne, tant que le public et ses représentants élus resteront peu conscients de ses coûts. Il est

temps de libérer le commerce de l'emprise des puissants lobbies qui s'accaparent nos politiques commerciales au détriment de tous. L'OMC pourrait aider dans ce sens, non seulement en rendant les Examens des politiques commerciales plus cohérents en incorporant des considérations de développement durable, mais également en impliquant davantage de parties prenantes des pays dans le processus, en diffusant plus largement ces rapports et en favorisant le débat parlementaire sur ces rapports dans le pays visé. Certains parlements discutent déjà des Examens par les pairs du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE, qui couvrent de plus en plus les questions de cohérence.



c. De nombreux pays en développement ne parviennent pas à garantir que leurs propres politiques commerciales profitent aux pauvres. Le fait que « les riches établissent les règles au détriment des pauvres » ne s'applique pas uniquement au niveau international. Les obstacles au commerce dans les pays en développement protègent souvent les riches, au détriment des pauvres. Les avantages qui découlent de l'accès préférentiel au marché ne sont pas toujours utilisés, ou souvent, n'aident pas les pauvres, car ils sont accaparés par les responsables à travers le système de népotisme, et la croissance des exportations ne réalise pas son potentiel de croissance inclusive favorable aux pauvres. Pour que le commerce réduise la pauvreté, des politiques nationales complémentaires sont nécessaires. L'objectif de réduction de la pauvreté devrait être intégré dans les politiques commerciales des

pays en développement, et le commerce incorporé aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté, car aucun pays ne s'est jamais développé seulement grâce à l'aide au développement. Des politiques efficaces devraient renforcer la capacité des pauvres à saisir de manière proactive les nouvelles opportunités offertes par l'accès au marché et, investir en capital humain, car l'éducation et les compétences sont cruciales pour l'intégration dans l'économie mondiale.

“ Il est grand temps de mettre un terme aux droits acquis et aux lobbies qui dominent notre politique commerciale, d'éduquer l'opinion publique et de rendre les contribuables et les consommateurs plus conscients des coûts et des dangers du protectionnisme actuel. ”

Conclusion

Il est grand temps de mettre un terme aux droits acquis et aux lobbies qui dominent notre politique commerciale, d'éduquer l'opinion publique et de rendre les contribuables et les consommateurs plus conscients des coûts et des dangers du protectionnisme actuel. Il est temps, également, pour les pays en développement d'assumer la responsabilité de mettre le commerce au service des pauvres.

Mais avant tout, il est temps de faire en sorte que les politiques commerciales soient partie intégrante d'un ensemble plus large de relations, non seulement entre pays, mais plus important encore, des agendas des défis de la pauvreté mondiale, de l'environnement et de la sécurité. A moins de commencer immédiatement à prendre en compte ces trois déficits de gouvernance mondiale, les crises actuelles aboutiront non seulement à la non-réalisation des grandes promesses des Objectifs du Millénaire pour le développement, mais feront également reculer le développement pendant des décennies à venir.

Auteur
Eveline Herfkens est Coordonnatrice exécutive du secrétaire général de l'ONU pour la campagne de promotion des Objectifs du millénaire pour le développement.

Les clauses de l'APE pourraient affecter la capacité de certains pays en développement à faire face à la crise

Sanya Reid Smith

La crise financière – et maintenant économique – mondiale a de très sérieuses répercussions sur les pays en développement¹. Ces pays subissent une baisse des recettes budgétaires due à la diminution des recettes issues des taxes sur les matières premières², au fait que les émetteurs de dettes souveraines des pays en développement sont écartés³, et à l'aide procyclique. Malheureusement, cela se produit à un moment où une augmentation des recettes budgétaires est encore plus nécessaire pour mettre en œuvre des mesures d'encouragement et des filets de sécurité sociale⁴, tels que ceux mis en place par les pays industrialisés⁵. De plus, certaines clauses des APE pourraient affecter la capacité de certains pays à faire face à la crise ; cet article étudie plus spécifiquement les clauses relatives au commerce des services.

Clauses relatives aux services

Le fait d'inclure les services dans un APE au-delà de la simple coopération est susceptible de déclencher l'article V de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS), par rapport auquel le chapitre de l'APE relatif aux services doit être compatible. L'UE pourrait interpréter l'article V comme nécessitant la libéralisation de 80% du secteur des services. Si cela se produit, les pays en développement pourraient ne pas être autorisés à exclure les services essentiels et financiers. Une fois libéralisées, les entreprises de ces secteurs (par exemple une institution financière) ne pourront plus être nationalisées, si nécessaire. De plus, les éventuels déficits budgétaires des pays en développement résultant de la crise seront probablement accentués par ces libéralisations intensives des services, car en général, les prestataires de services à l'étranger ne génèrent pas de recettes d'exportation mais rapatrient plutôt leurs profits.

Le titre relatif aux services et à l'investissement dans l'APE CARIFORUM-Commission Européenne semble être un modèle pour la Commission Européenne ; il servira donc de base à cette analyse. En ce qui concerne plus particulièrement les services financiers, un certain nombre de clauses pourraient rendre plus difficile les tentatives visant à empêcher de futures crises ou à gérer efficacement la crise actuelle.

Une clause exige explicitement des pays CARIFORUM qu'ils autorisent les prestataires de services financiers de l'UE à fournir un nouveau service financier si ce pays du CARIFORUM autorise ses propres institutions financières à le faire, et s'il s'est engagé à libéraliser spécifiquement ce service financier dans l'APE⁶. Cette situation caractérisée, selon le FMI, par l'émergence de nouveaux types d'instruments financiers et l'incapacité des régulateurs à suivre cette évolution, était une des causes de la crise actuelle⁷. Ainsi, si un pays CARIFORUM autorisait les fonds spéculatifs au niveau national, il devrait autoriser ceux des pays de l'UE à entrer et proposer des services similaires. Puisque les institutions européennes sont plus grandes que les institutions nationales, les risques

pour l'économie liés à cette libéralisation seraient d'autant plus grands. Etant donné que les « services financiers » sont définis au sens large⁸, il en ira de même pour les produits dérivés et autres nouveaux instruments financiers risqués. Il y a toutefois une précaution⁹ : cette définition est plus étroite, par certains égards, que celle de l'OMC¹⁰ et cette définition même a été remise en cause, en particulier par la Commission européenne¹¹.

De plus, si des engagements d'accès au marché sont pris dans le domaine des services financiers, les parties à l'APE ne peuvent pas définir de limites à la taille et à la forme des institutions financières, à moins de le faire sous la forme d'une liste d'exceptions¹². Cela pose problème pour un certain nombre de raisons. Tout d'abord, des plans de sauvetage doivent pouvoir être mis en place pour les grandes institutions financières qui font faillite, afin d'éviter que les problèmes ne s'étendent à l'ensemble de l'économie. Cependant, les articles 67 et 76 de l'APE CARIFORUM rendent difficile la limitation de la taille des institutions financières, si celles-ci sont libéralisées dans le cadre de l'APE. Ces clauses empêchent également les filets de sécurité permettant d'isoler les dépôts des investissements risqués. Deuxièmement, étant donné les preuves récentes du défaut de solvabilité des banques, les pays pourraient souhaiter qu'elles s'établissent en tant que filiales (qui doivent posséder leurs propres réserves de capital) plutôt qu'en tant que succursales¹³. Toutefois, l'APE CARIFORUM ne semble pas l'autoriser à moins que cela soit listé comme une exception¹⁴. Combiné à la clause rendant nécessaire l'autorisation de nouveaux services financiers, cela semblerait permettre à une succursale de fournir ces nouveaux produits financiers risqués, à moins que la Commission européenne et le CARIFORUM ne s'accordent sur la forme que devrait prendre ces institutions financières (ou à moins que cela ne soit listé comme une exception).

Finalement, le G20¹⁵ s'accorde sur le fait que l'un des vecteurs des turbulences actuelles est le fait que la capacité des régulateurs à contrôler efficacement a été dépassée par l'innovation financière ; une meilleure régulation est donc nécessaire¹⁶. Toutefois, il est clair également que le G20 est encore en train de découvrir les causes de la crise et la manière dont ils peuvent au mieux les réguler. Le groupe remarque qu'il développera encore des régulations prudentes et d'autres types de régulation, même en 2010¹⁷. Au vu de cela, il semble prématuré de convenir de clauses juridiquement contraignantes dans les APE, qui pourraient empêcher la mise en œuvre de régulations, recommandées par le G20 lui-même, visant à gérer la crise actuelle et à prévenir les crises futures.

Appel à la prudence dans les négociations APE

Au-delà de l'APE, les clauses contenues dans les accords de libre-échange avec d'autres pays industrialisés, dans les traités bilatéraux d'investissement et dans les accords de l'OMC pourraient également interdire la régulation accrue

des institutions financières et d'autres mesures qui pourraient aider les pays à gérer de manière efficace la crise actuelle et prévenir des catastrophes futures. C'est dans ce contexte que le Président Jagdeo de Guyana a lancé, en février 2009, un appel à la suspension de l'application de l'accord de partenariat économique entre le CARIFORUM et la Commission européenne, jusqu'à résolution de la crise financière mondiale, afin que la région puisse obtenir les fonds nécessaires. Les pays doivent sans aucun doute être très prudents et envisager la mise en place d'un moratoire sur les négociations en cours ou sur le paragraphe, la signature ou la mise en œuvre des APE jusqu'à ce qu'une étude complète ait été réalisée.

Auteur

Sanya Reid Smith est conseillère juridique et chercheuse senior au sein du Third World Network. Elle peut être contactée pour plus d'informations à sanya@thirdworldnetwork.net. L'auteur souhaite remercier le Professeur Jane Kelsey.

Notes

- 1 Voir par exemple : "Swimming against the tide: how developing countries are coping with the global crisis" Document de support préparé par la Banque mondiale pour la réunion des Ministres des finances et des Gouverneurs des banques centrales du G20, Royaume-Uni, 13-14 mars 2009. Voir également un rapport du Fonds monétaire international sur la dégradation significative des perspectives économiques pour l'Afrique subsaharienne : www.imf.org/external/pubs/ft/survey/so/2009/CAR030909A.htm
- 2 Voir : www.imf.org/external/pubs/ft/survey/so/2009/CAR030909A.htm.
- 3 Voir note de bas de page n° 1.
- 4 Impact de la crise financière mondiale sur l'Afrique subsaharienne, FMI, 2009, voir : www.imf.org/external/pubs/ft/books/2009/afrglobfin/ssaglobalinf.pdf.
- 5 Voir note de bas de page n° 1.
- 6 Article 106.
- 7 Voir note de bas de page n° 1.
- 8 Article 103.2.
- 9 Article 104.
- 10 Voir : www.lawstaff.auckland.ac.nz/~ekel001/Pacific_Trade_files/CARICOM_cp%20Pacific_EPA.pdf
- 11 Voir : www.policyalternatives.ca/documents/National_Office_Pubs/2008/Financial_Instability_and_GATS.pdf
- 12 Articles 67 et 76.
- 13 Voir note de bas de page n° 11.
- 14 Bien que la note de bas de page n° 10 relative à l'article 67.2(e) établit que les parties peuvent demander un formulaire juridique spécifique au moment de l'incorporation, ceci n'est permis que s'il ne s'agit pas d'une exception et s'il est appliqué de manière non discriminatoire. En l'occurrence, il semble que ce soit discriminatoire étant donné que cela ne s'appliquerait qu'aux banques étrangères.
- 15 L'Union Africaine et d'autres pays en développement ont appelé le G20 à inclure tous les membres des Nations Unies. Voir par exemple : « Déclaration des chefs d'états de l'Union Africaine (Assembly/AU/Decl.2(XII)) ». Un processus des Nations Unies qui inclut les 192 états membres est la Commission d'experts sur les réformes du système monétaire et financier international, présidé par le Professeur Joseph Stiglitz. Les recommandations préliminaires de cette Commission portent sur un grand nombre des inquiétudes de l'Union Africaine. Une conférence au plus haut niveau est prévue en juin 2009 afin d'adopter ces recommandations : www.un.org/gal/president/63/letters/recommendationExperts200309.pdf.
- 16 Voir : www.g20.org/Documents/g20_wg1_010409.pdf
- 17 Voir par exemple : www.g20.org/Documents/Fin_Deps_Fin_Reg_Annex_020409_-_1615_final.pdf; and www.g20.org/Documents/g20_wg2_010409.pdf

APE et ressources naturelles : l'objectif européen de développement durable

Peter Thompson

Les APE sont des accords commerciaux d'un genre particulier, différents des autres accords de libre-échange (ALE) négociés par l'Union européenne au cours des dernières années. En dépit de toutes les suspensions et accusations formulées à ce sujet, la Commission européenne ne s'est pas fixé d'objectifs offensifs dans les négociations APE.

Le fait est qu'il y a, à l'échelle mondiale, une 'ruée vers l'or' dans laquelle les économies majeures, en particulier les économies émergentes, cherchent de manière agressive à sécuriser leur accès aux matières premières, en faisant parfois peu de cas des objectifs de viabilité économique et sociale et de protection de l'environnement. L'Afrique est une de leurs cibles clés. Il est vrai également que dans le cadre de sa stratégie Global Europe, la Commission a avancé des objectifs spécifiques en matière de libéralisation du commerce des matières premières à travers l'inclusion d'engagements relatifs au libre-échange des matières premières dans les accords commerciaux. Toutefois, les APE ne sont pas des ALE classiques, et il n'y a rien de la sorte sur la table de négociation des APE. S'assurer un accès préférentiel aux ressources naturelles n'est pas à l'ordre du jour¹ car les APE sont centrés sur les besoins des ACP. Le développement durable est au sommet des priorités de négociation, comme le montrent les chapitres sur l'exploitation forestière, la pêche et l'environnement, ainsi que sur les dispositions sociales (dont les normes de travail). Il est important de rappeler que les APE sont des accords commerciaux qui ont comme objectif central le développement, et qui visent plus précisément à utiliser le commerce comme outil efficace de développement.

La Commission considère que l'APE avec la région caraïbe constitue un précédent encourageant. Le développement durable est le principe clé qui régit l'accord, avec des chapitres spécifiques sur les dispositions environnementales et sociales. Comme dans les autres APE, les États des Caraïbes sont libres de prendre des mesures pour protéger l'environnement ou les ressources naturelles et l'APE empêche d'abaisser les normes sociales ou environnementales pour attirer les investissements ou obtenir des avantages commerciaux. L'accord comporte également des engagements à ne pas recourir à la législation liée au commerce et à l'investissement pour restreindre la protection de l'environnement.

Le secteur forestier est un secteur clé pour le développement durable dans de nombreux

pays ACP. Contrairement aux affirmations selon lesquelles ce secteur illustrerait de prétendues tactiques de négociation inconsidérées de la part de la Commission ainsi que ses objectifs agressifs,² l'Union européenne (UE) est au premier rang de la lutte contre l'exploitation forestière illicite, en particulier à travers l'initiative FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade). Il est remarquable que le Ghana, qui a signé un APE intérimaire, est également le premier pays à avoir conclu un Accord de partenariat volontaire FLEGT avec l'UE, en septembre 2008. Le processus de négociation du FLEGT avec le Cameroun est également bien avancé. L'engagement de l'Union européenne à combattre l'exploitation forestière illicite est reflété dans les négociations APE avec la région centrafricaine, qui jouit d'une des plus importantes zones forestières. Dans le cadre de l'APE régional complet en cours de négociation, la Commission a présenté un chapitre sur la gestion des ressources forestières destiné à renforcer la gouvernance et à promouvoir le commerce légal et durable des produits forestiers, aux niveaux tant européen que régional.



Plus généralement, on a soutenu que les pays ACP devraient contrôler leurs marchés des matières premières et des produits agricoles d'exportation à travers des restrictions à l'exportation (essentiellement sous la forme de taxes à l'exportation) et ne devraient pas faciliter les investissements directs à l'étranger (IDE)³. Dans la plupart des cas, les taxes à l'exportation ne visent pas à protéger des secteurs économiques spécifiques, en particulier dans les pays ACP. Leur objectif principal est essentiellement fiscal. Ces recettes publiques peuvent être obtenues à travers différents types d'impôts, plus efficaces sur le plan économique. En outre, dans les négociations sur les APE, la

Commission a abordé la question des taxes à l'exportation avec autant de flexibilité que possible, afin de prendre en compte les besoins de développement spécifiques des pays ACP. La Commission propose que les APE prévoient des exceptions pour introduire ou conserver des taxes à l'exportation dans certains cas, par exemple pour des raisons budgétaires ou de protection de l'environnement. La Commission s'est montrée ouverte aux dérogations nécessaires, à condition qu'elles soient bien définies en termes d'objectif et de durée et qu'elles soient non discriminatoires vis-à-vis des autres partenaires commerciaux des ACP.

Il est frappant que les dispositions des APE sur la libéralisation de l'investissement aient été sévèrement critiquées, alors que les pays ACP ont cruellement besoin d'IDE : l'Afrique subsaharienne est la région ayant le niveau d'investissement le plus bas au monde. Comme le rappelait l'Ambassadeur de la Barbade à Bruxelles, dans un discours prononcé le 13 février 2008, « (nous) recherchons de manière agressive l'IDE pour appuyer notre développement économique. Les règles de l'APE sur l'investissement confèrent de la prévisibilité et de la transparence à l'accès au marché dans l'industrie, le secteur minier, l'agriculture, la sylviculture, et le secteur des services, à la fois dans l'UE et (les pays ACP) ». Le contexte économique et financier actuel est tel qu'attirer les IDE est aujourd'hui encore plus important. Cependant, libéraliser les investissements ne signifie pas que les pays ACP perdront leur pouvoir de régulation, en particulier en matière de protection de l'environnement, de développement durable et de santé publique.

L'UE négocie de manière ouverte et flexible pour répondre aux besoins des ACP. Les APE comprennent des normes de développement durable, propices à une croissance économique équilibrée respectant des standards environnementaux et sociaux. La Commission estime que les APE sont la voie à suivre pour garantir une croissance juste et durable dans les pays ACP.

Auteur

Peter Thompson est Directeur à la DG Commerce, de la Commission européenne, Responsable des politiques commerciales et de développement et des relations bilatérales avec les pays ACP.

Notes

- 1 Ronnie Hall, "Undercutting Africa," *Eclairage sur les Négociations*, Vol. 8, No. 1, 2009.
- 2 Voir note 1.
- 3 Voir note 1.

Aperçu sur l'OMC

Les dirigeants du G20 stimulent les finances pour le commerce et résistent à la tentation protectionniste

Face à la chute du commerce mondial la plus importante depuis 60 ans, les dirigeants du groupe des 20 plus grandes économies du monde se sont mis d'accord la semaine dernière pour fournir l'équivalent d'une valeur de 250 milliards de dollars américains de flux commerciaux internationaux. Les chefs d'états ont également réitéré la promesse faite en novembre dernier de ne pas instituer de nouvelles barrières au commerce, en promettant également cette fois de notifier toute mesure contraire à l'OMC.



Les dirigeants du G20 se sont engagés à résister aux pratiques protectionnistes de représailles qui avaient exacerbé et prolongé la crise des années 1930. Ils ont prolongé jusqu'à 2010 l'engagement pris en novembre 2008 de « s'abstenir d'appliquer de nouvelles barrières à l'investissement ou au commerce des biens et services, d'imposer de nouvelles restrictions aux importations ou de mettre en place des mesures pour stimuler les exportations en contradiction avec les principes de l'Organisation mondiale pour le commerce (OMC) ».

Les dirigeants ont également convenu de « notifier rapidement à l'OMC toute mesure de ce type », et ont appelé l'OMC et d'autres institutions internationales pertinentes à « contrôler et faire des rapports publics trimestriels sur le respect de ces engagements ».

En ce qui concerne Doha, les dirigeants ont réitéré la promesse familière de travailler à rester « engagés à atteindre une issue ambitieuse et équilibrée pour le cycle de développement de Doha, ce qui est maintenant urgent. Cela pourrait stimuler l'économie mondiale d'au moins 150 milliards de dollars par an ».

Les dirigeants ont également convenu de reparler de Doha lors de la réunion des pays du G8 en juillet. Certaines économies émergentes telles que le Brésil, la Chine, l'Inde, le Mexique et l'Afrique du Sud seront également représentées lors du sommet.

L'OMC tire la sonnette d'alarme contre le protectionnisme

L'engagement du G20 à contrer le protectionnisme et à stimuler le commerce a fait suite à un rapport de l'OMC qui affirme que le commerce mondial est en danger à cause « de l'augmentation de restrictions qui pourraient progressivement l'étouffer » et miner les tentatives mondiales visant à restaurer la croissance.

Dans son rapport, l'OMC prédisait une réduction de 9% par an du commerce mondial de marchandises ; l'OCDE prévoyait un « effondrement » de 13,2% par an. Cela représente un net retournement de tendance pour un modèle vieux de plusieurs décennies qui a vu les volumes commerciaux dépasser la croissance du PIB, car le développement de chaînes de production internationales signifiait que les composants d'un même produit étaient comptabilisés comme des échanges commerciaux à chaque fois qu'ils traversaient les frontières.

L'OMC et l'OCDE attribuent toutes deux la contraction du commerce à la réduction de la demande mondiale et à l'insuffisance de la finance mondiale, et non aux barrières protectionnistes. La baisse du prix des matières premières et l'augmentation du coût du dollar ont contribué à la baisse de la valeur en dollars des échanges commerciaux.

Le rapport, dont les représentants de l'OMC espèrent qu'il sera discuté mi-avril par les membres une fois traduit en français et en espagnol, fait état de nombreux éléments qui contribuent à expliquer les difficultés du cycle des négociations commerciales de Doha.

L'OMC presse l'UE de libéraliser les secteurs de l'agriculture et des services

Selon un autre rapport de l'OMC rendu public le 6 avril 2009, l'Union Européenne

jouera un rôle clé dans le raccourcissement et le renversement du ralentissement économique mondial actuel. Mais Bruxelles devrait davantage libéraliser ses secteurs des services et de l'agriculture afin de compenser les pertes de l'Union dues à la crise économique et financière mondiale.

Le rapport fait remarquer que l'UE avait déjà fait des progrès dans ce sens : les réformes de la Politique agricole commune (PAC) approuvées en 2003 ont orienté davantage les sous-secteurs du sucre, des fruits et légumes et du vin, vers le marché et la compétitivité, et ont éliminé les subventions à l'export. Les subventions à l'export pour les produits fermiers continuent d'être une des atteintes de l'UE aux principes de l'OMC les plus décriées. En janvier, l'UE a réinstauré des subventions à l'export pour certains produits laitiers en justifiant de la crise économique mondiale, et a augmenté les dépenses sur les produits aviaires. Ceci avait provoqué de vives critiques de la part des membres de l'OMC.

L'OMC a également appelé à une plus grande libéralisation du secteur des services, sur lequel, selon le rapport, repose l'économie européenne. En effet, si l'UE a fait des progrès dans l'ouverture des industries postales et de télécommunications, des obstacles réglementaires et administratifs continuent d'entraver le commerce des services entre les pays membres de l'UE. D'après le rapport, une politique commune au bloc des 27 pays membres fait défaut pour de nombreux services tels que le tourisme, la distribution, la construction et l'ingénierie.

Mais le rapport faisait l'éloge de l'UE pour son rôle actif au sein de l'OMC, qualifiant le bloc de « force majeure » derrière le cycle de négociations de Doha. Le secrétariat de l'OMC conduit des examens périodiques des politiques commerciales de tous ses membres. Celui-ci était le neuvième de ce genre concernant l'UE.

Notes

- Ceci est une version modifiée de plusieurs articles plus complets initialement publiés comme :
- "G20 Leaders Boost Trade Finance, Renew Vow to Resist Protectionism," Bridges Weekly Trade News Digest, volume 13, numéro 13, 8 avril 2009.
 - "Ambassadors from New Zealand, Uruguay in the Running for Chair of WTO Farm Talks," Bridges Weekly Trade News Digest, volume 13, numéro 13, 8 avril 2009.
 - "WTO Urges EU to Liberalise Agriculture, Services Sectors," Bridges Weekly Trade News Digest, volume 13, numéro 13, 8 avril 2009.
 - "WTO Warns of 'Significant Slippage' toward Protectionism," Bridges Weekly Trade News Digest, volume 13, numéro 12, 1 avril 2009.

Le point sur les négociations APE

Melissa Julian

Les Ministres du commerce de l'Union africaine adoptent la déclaration sur les APE

Les Ministres du commerce de l'Union africaine (UA) ont appelé le Groupe africain à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à intensifier, en collaboration avec d'autres membres, les efforts en vue d'amender de manière appropriée l'article XXIV du GATT de 1994. Ceci a pour but de prévoir des dispositions nécessaires en matière de traitement spécial et différencié, également par rapport au principe de réciprocité qui est loin d'être entièrement une réalité, et des flexibilités explicitement compatibles avec l'asymétrie requise pour faire des Accords de partenariat économique (APE) des accords axés sur le développement. Ceci serait en conformité avec la Déclaration sur les APE, adoptée lors de la réunion de l'Union africaine des Ministres du commerce, tenue du 16 au 20 mars 2009. Les Ministres ont également appelé la Commission européenne à faire preuve d'une position plus flexible dans la négociation des APE complets et généraux.

Les Ministres ont mis l'accent sur le fait qu'un APE équilibré, bien structuré et axé sur le développement, qui offre un meilleur accès au marché de l'UE, qui prenne en compte les différents niveaux de développement entre l'UE et les pays africains, qui offre à ces derniers une marge de manœuvre nécessaire et qui prenne en considération les contraintes de l'offre dans les économies africaines, peut apporter des avantages considérables à l'Afrique en matière de développement.

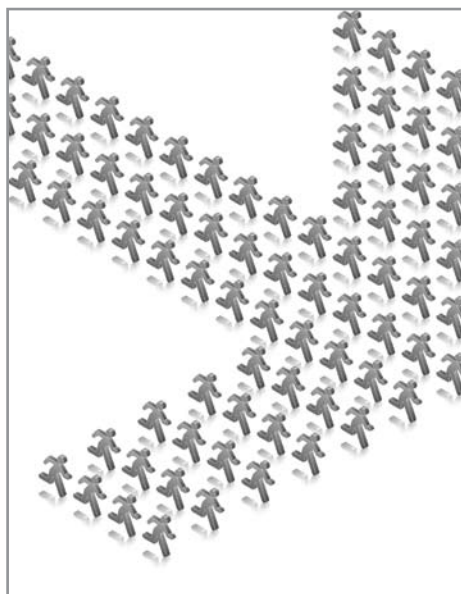
Les Ministres ont également accueilli favorablement la stratégie européenne d'aide pour le commerce et plaidé pour que l'initiative soit financée de manière adéquate, et mise en œuvre de manière efficace et rapide, afin de permettre aux régions et aux pays africains de tirer pleinement profit de la mise en œuvre des APE.

Les Ministres ont en outre réitéré la nécessité d'aborder de manière adéquate les questions litigieuses dans le contexte des négociations en vue d'APE complets et généraux.

Les Ministres ont également considéré le modèle d'APE comme un document en formation et appelé la Commission de l'Union africaine, la Commission économique des Nations-Unies pour l'Afrique (CEA) et les communautés économiques régionales à continuer leurs consultations afin de renforcer davantage le document et d'en garantir la

cohérence. Ils ont encouragé les régions et les pays africains à utiliser le modèle, si besoin.

Un élément important souligné était la nécessité de préserver l'ouverture du commerce, de surveiller l'impact des plans de relance et de sauvetage de l'Occident sur la compétitivité des produits africains, et la nécessité de développer le commerce intra-africain. Le Directeur général de l'OMC, Pascal Lamy,¹ a déclaré que le manque de liquidité pour le financement du commerce et la prime de risque plus élevée ont actuellement un impact visible sur la demande de produits de base. Ceci dépasse les compétences de l'OMC, mais les institutions financières internationales et les banques commerciales sont actuellement mobilisées pour s'atteler à ce problème. Des mesures protectionnistes sont en train d'être appliquées sous diverses formes : obstacles non tarifaires et licences d'importation, mais aussi hausses tarifaires et de subventions et plans de sauvetage.



Report des négociations sur l'APE pour l'Afrique centrale

La réunion de négociation technique conjointe qui devait se tenir à Bruxelles au cours de la semaine du 20 avril a été repoussée, à la demande de l'Afrique centrale. Ceci permettra à cette région, de tenir au préalable une réunion régionale des Ministres du commerce, afin, entre autres, de débattre des questions liées au APE et de définir leur propre orientation politique. En outre, le Secrétariat de la CEMAC est en train de subir une réorganisation majeure

(tous les postes ont apparemment été publiés et sont disponibles), qui a également perturbé son fonctionnement. Aucune nouvelle date n'a encore été fixée pour les négociations conjointes.

Progrès dans les négociations sur les APE en Afrique de l'Ouest, mais encore beaucoup à faire pour une conclusion en juin 2009

Des progrès ont été réalisés lors du cycle informel de négociations techniques sur les APE, tenu du 24 au 27 mars 2009, à Abuja. Les deux camps se sont entendus sur presque la totalité du texte APE sur les marchandises, le règlement des différends, les exceptions générales, les institutions et les dispositions finales. Il y a également eu des progrès dans les négociations sur des questions telles que les périodes de transition pour le traitement spécial et différencié et les subventions agricoles. Des divergences subsistent toutefois sur la coopération au développement, notamment au-delà de l'Accord de Cotonou, et sur les mesures tarifaires de soutien aux politiques sectorielles en Afrique de l'Ouest. L'Afrique de l'Ouest a proposé l'examen de ces questions par le Conseil consultatif conjoint.

Des divergences subsistent également sur l'offre d'accès au marché de l'Afrique de l'Ouest. La Commission européenne a identifié des produits représentant près de 20% des exportations européennes qui pourraient être de bons candidats à la libéralisation, soit parce qu'il s'agit d'intrants pour certains opérateurs économiques de l'Afrique de l'Ouest, soit parce qu'il y a peu ou pas d'exportations depuis l'UE (d'où l'absence de concurrence). L'Afrique de l'Ouest a pris attentivement note des commentaires de la Commission européenne et favorablement accueilli son souci de ne pas se concentrer sur l'étendue de la libéralisation, mais de viser plutôt à établir une offre favorable au développement, fondée sur un raisonnement économique solide. L'Afrique de l'Ouest a promis de présenter, sur cette base, une offre améliorée lors du prochain cycle de négociations.

Une réunion distincte a eu lieu en parallèle sur les règles d'origine, avec des échanges détaillés ligne par ligne sur des règles spécifiques aux produits agricoles. Ces échanges ouvrent la voie à une possible résolution de toutes les divergences sur le projet de protocole, et se poursuivront dans le cadre d'une prochaine série de réunions portant sur les produits industriels et issus de la pêche.

(Suite page 14)

L'Afrique orientale et australe et la Commission européenne sortent de l'impasse pour permettre la reprise des négociations techniques conjointes sur les APE

Les négociations techniques conjointes sur les APE peuvent à présent reprendre après plusieurs mois de suspension, suite à un accord politique conclu entre les Ministres du commerce de l'Afrique orientale et australe (AfOA) et la Commissaire européenne au commerce. Un consensus s'est dégagé durant une réunion conjointe tenue le 6 avril 2009, à Lusaka. Selon des sources en AfOA, les défis majeurs rencontrés dans ces négociations proviennent essentiellement de l'inflexibilité dont fait preuve la Commission européenne dans la prise en compte des pays les moins avancés (PMA) de l'AfOA. Lors de la réunion ministérielle conjointe, la Commissaire Ashton s'est toutefois montrée disposée à traiter de questions litigieuses telles que les taxes à l'exportation, les restrictions quantitatives, les industries naissantes, les seuils de développement (benchmarks), l'agriculture, notamment la clause de sauvegarde spéciale pour l'agriculture, l'additionnalité des ressources, ainsi que d'autres questions politiques telles que la clause de la nation la plus favorisée (NPF). Il a été convenu qu'une fois les décisions prises et les compromis atteints, ceux-ci seraient ajoutés à l'APE intérimaire avant la signature.

La Commissaire a également fait part de son souhait de voir les négociations s'achever – du moins sur les grandes lignes – avant l'expiration du mandat de l'actuel Président. A cet égard, la Commission européenne serait prête à adopter une approche flexible, reposant sur le principe de géométrie variable, selon laquelle les pays disposés à avancer sur certaines questions, notamment le commerce des services, pourraient le faire ; les autres peuvent se joindre à eux ultérieurement.

Selon des sources présentes lors de la réunion, Ashton a également clairement indiqué que dans un partenariat, elle n'allait rien imposer au delà de ce que l'autre partenaire était disposé à accepter à ce stade. Si les responsables de la Commission suivent ses déclarations, des progrès peuvent être réalisés, indiquent des sources.

En ce qui concerne la signature de l'APE intérimaire AfOA-UE, il a été indiqué qu'elle aura peut-être lieu en août. Les services de la Commission sont toujours bloqués par les lenteurs de traduction. En outre, la DG

Commerce ajoute de nouveaux défis en tentant de lier ses décisions sur les demandes de l'AfOA au régime commercial de l'APE intérimaire qui sera appliqué à partir de sa signature.

L'APE de la Communauté de l'Afrique de l'Est presque finalisé, mais des divergences avec les Européens subsistent sur des questions clés

Si une grande partie du texte de l'APE général a été convenu, des sources au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est indiquent que les négociations progressent lentement dans des domaines d'intérêt relatifs à la coopération au développement, au commerce des services et aux règles d'origine. Il y a également lieu de discuter de la surveillance, de l'évaluation et des seuils de développement (benchmarking) pour guider la mise en œuvre de l'accord.

La Tanzanie continue de s'opposer à une pièce d'identité nationale, à l'accès et à l'utilisation des terres, ainsi qu'à l'inclusion de la résidence permanente dans le Protocole du Marché commun de l'AfOA.²

Selon des sources de la CAE, en raison des défis que la région doit relever, la date limite de juillet 2009, initialement fixée pour la conclusion de l'APE complet, ne sera peut-être pas respectée.



« Le temps ne joue peut-être pas en notre faveur » déclare la Commissaire européenne au commerce à la SADC

« Le temps ne joue peut-être pas en notre faveur » a écrit la Commissaire européenne au commerce aux Ministres du commerce de la SADC, fin mars 2009, à la suite de leur réunion conjointe tenue quelques jours auparavant. Au cours de cette réunion, un accord de principe s'était dégagé sur la

plupart des préoccupations formulées par l'Afrique du Sud, la Namibie et l'Angola (c'est-à-dire les restrictions quantitatives, le traitement spécial pour le Lesotho, la sécurité alimentaire, la libre circulation des marchandises, les industries naissantes, les taxes à l'exportation). A cette même réunion, la Commission européenne proposait également que les deux questions en suspens restantes – l'identification des parties et la clause NPF – soient débattues dans le cadre des négociations en vue d'un APE final. Elle a rappelé qu'il était urgent de signer l'APE intérimaire et a appelé les Ministres à se mettre d'accord sur la proposition de la Commission européenne concernant la voie à suivre, afin de signer l'APE intérimaire, le notifier à l'OMC et faire avancer les négociations en vue de l'APE final.

Les responsables de la SADC notent toutefois que des préoccupations subsistent dans la région concernant l'impact de la notification de l'APE intérimaire à l'OMC préalablement à la conclusion de l'APE complet. Ils sont particulièrement inquiets de perdre leur pouvoir de négociation sur les questions tarifaires et les réalignements tarifaires dans la région. Le suivi au niveau politique se poursuit dans les deux camps pour débattre de la marche à suivre pour avancer, et peut-être des voies et moyens de mettre en œuvre un APE pour la SADC sans l'Afrique du Sud, mais sans compromettre le tarif extérieur commun de la SACU. Il semble que l'APE intérimaire sera peut-être signé sans l'Afrique du Sud, en particulier si les rumeurs selon lesquelles la Namibie aurait été influencée et qu'elle serait à présent disposée à apposer sa signature au bas de l'APE intérimaire, se confirment.

Pour l'heure, une date pour la signature de l'APE intérimaire de la SADC n'a pas encore été confirmée. Techniquement, cela pourrait se faire dès mai, si le groupe de la SADC donne son accord au cours des prochains jours.

La COMESA, la CAE et la SADC conviennent de l'établissement d'une union douanière

Vingt-six États africains de trois communautés économiques régionales – COMESA, CAE et SADC – ont convenu d'un accord de libre-échange (ALE) regroupant les États membres de trois Communautés économiques régionales, dans le but ultime d'établir une union douanière. La décision a été prise lors d'une réunion tenue le 6 avril 2009, à Lusaka. Au cours de cette réunion, la

COMESA, la CAE et la SADC ont adopté un Mémoire d'accord portant sur la coopération et l'intégration intrarégionales, qui engage les dirigeants à libéraliser le commerce entre leurs économies, à coopérer sur les questions douanières et à établir une zone de libre-échange. Les dirigeants sont également tenus d'élaborer des programmes conjoints pour le développement agricole et la sécurité alimentaire et de collaborer avec les autres membres en vue de préparer des positions et des stratégies régionales communes dans les enceintes tant multilatérales qu'internationales.

Pour faciliter le commerce transfrontalier, réduire les retards et les coûts de transport et promouvoir l'investissement des secteurs public et privé, qui lorsqu'ils sont défavorisés restreignent le potentiel de croissance du PIB, les dirigeants ont également sollicité et reçu un financement d'un montant de 1,2 milliards de dollars US pour un programme d'aide pour le commerce et d'infrastructure. Le programme pilote d'aide pour le commerce du Couloir Nord-Sud³ est axé sur le développement d'infrastructures régionales majeures, notamment des projets dans les domaines du transport, de l'énergie et de la facilitation du commerce le long du Couloir Nord-Sud traversant huit pays de l'AfOA. La Commission européenne, par exemple, s'est engagée à verser 115 millions d'euros, et le Royaume-Uni, 100 millions de livres. La Banque africaine de développement s'est également engagée à hauteur de 600 millions de dollars US.

Les dirigeants ont également annoncé des projets de mise en œuvre de réformes cruciales telles que la simplification des processus réglementaires afin d'accélérer les procédures de compensation transfrontalières, d'harmoniser les réglementations en matière de transit et de transport, et de simplifier les prescriptions administratives.

Les Caraïbes mettent l'accent sur l'établissement d'institutions pour la mise en œuvre de l'APE

Les Caraïbes mettent actuellement l'accent sur l'établissement et la mise en œuvre de diverses institutions pour les APE, tant aux niveaux régional que national. En conséquence, il n'y a pas eu de réunions significatives sur l'APE au cours du mois dernier.

Le Mécanisme de négociation régional caribéen (CRNM) organise actuellement une

série de séminaires avec le secteur privé de la région, destinés à sensibiliser sur l'APE Union européenne-CARIFORUM. Des ateliers de sensibilisation à l'APE menés à la Barbade, à Dominique, à Grenada et aux Bahamas ont suscité un vif intérêt.

Toujours pas de réponse de la Commission européenne à la demande de poursuite des négociations APE formulée par le Pacifique

La lettre adressée le 10 mars 2009 par Hans Joachim Keil, Ministre du commerce de Samoa et Porte-parole du Pacifique dans les négociations APE, n'avait toujours pas reçu de réponse de la Commissaire européenne au commerce, Catherine Ashton, mi-avril 2009. Dans la lettre, Keil proposait la tenue d'une réunion du groupe de travail technique conjoint, fin mars/début avril, à Bruxelles, afin de rechercher, autant que possible, une convergence de vues sur les questions techniques en suspens (traitement NPF, taxes à l'exportation, dispositions relatives aux industries naissantes, etc.). Les questions litigieuses doivent être abordées avant que d'autres pays ACP du Pacifique ne présentent leurs offres d'accès au marché pour les marchandises ; par la suite, les hauts représentants politiques pourraient décider de la voie à suivre pour parvenir à la signature de l'APE cette année.

Une réunion du Groupe de travail technique ACP du Pacifique, portant sur les questions institutionnelles et les questions de constitution de capacités, a été provisoirement fixée les 20 et 21 avril, en prévision des prochaines négociations conjointes avec la Commission européenne.

Par ailleurs, le Secrétariat du Forum des Iles du Pacifique recherche des propositions d'experts sur l'aide pour le commerce et l'établissement de la Facilité Commerce et développement pour le Pacifique.⁴

Auteur

Melissa Julian est responsable gestion du savoir chez ECDPM.

Notes

- 1 Voir : www.wto.org/english/news_e/sppl_e/sppl121_e.htm
- 2 East African Business Week, Kampala, 14 avril 2009. Voir : www.tralac.org/cgi-bin/giga.cgi?cmd=cause_dir_news_item&cause_id=1694&news_id=64649&cat_id=1026
- 3 www.northsouthcorridor.org
- 4 Request for proposals on Aid for Trade and the establishment of the Pacific Trade, Secrétariat du Forum des Iles du Pacifique, 15 avril 2009. Voir : www.pipso.org/pipso-forum.php?PHPSESSID=3725631d11d4d2f7a2092f3aecea215b&topic=60.0

Publié par

Le Centre international pour le commerce et le développement durable

Directeur Exécutif:
Ricardo Meléndez-Ortiz

Rédactrice:
Caitlin Zaino

Adresse:
7 Chemin de Balexert
1219 Genève, Suisse

Tél: (41-22) 917-8492
Fax: (41-22) 917-8093
Email: czaino@ictsd.ch
Web: www.ictsd.net

Centre européen de gestion des politiques de développement

Rédacteur:
Sanoussi Bilal

Adresse:
Onze Lieve Vrouweplein 21
6211 HE Maastricht,
The Netherlands

Tél: (31-43) 3502 900
Fax: (31-43) 3502 902
Email: tni@ecdpm.org
Web: www.ecdpm.org

L'équipe de rédaction:
Aurelie Walker
Stephanie Colin

Traduction:

Isabelle Guinebault
Email: iguinebault@espritrtraduction.com
Aminata Sow

Design:

Studio Bodhi
Web: www.studio-bodhi.com

Cette publication mensuelle est rendue possible grâce au soutien financier du Royaume Uni (DFID) et du Ministère des Affaires étrangères (DGIS).

Les opinions exprimées dans les articles signés sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles d'ICTSD ou d'ECDPM.

Des extraits de ces articles peuvent être utilisés dans un but non commercial à condition d'en citer l'origine et les auteurs.

© Eclairage sur les Négociations
ISSN 1726-1511

Source des images:
istockphoto.com, sauf si spécifié autrement

Eclairage sur les Négociations

Calendrier et publications

ACP-UE

4	Mai Réunion du Comité Technique ACP de suivi sur les négociations et mise en œuvre des APE, Bruxelles	7-8	2ème examen régional de l'Aide pour le commerce pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, BID/OMC, Jamaïque
4-8	Réunion du Comité Ministériel de Suivi APE, Afrique de l'Ouest, Abuja	13	Réunion de dialogue avec la société civile sur le commerce et le changement climatique, DG Commerce, Commission européenne, Bruxelles
5-6	Réunion du Comité ministériel commercial ACP, Bruxelles	13-14	Assemblées annuelles 2009 des Conseils des Gouverneurs de la Banque africaine de développement et du Fonds africain de développement, Dakar
5-9	Réunion de négociations techniques Afrique de l'Ouest – Commission européenne, Abuja	13-15	11ème conférence ministérielle extraordinaire ACP sur le sucre, Guyana
7	Réunion du Comité ministériel commercial mixte ACP-Commission européenne, Bruxelles	14-15	27ème réunion du Conseil des Ministres pour le commerce et le développement économique de la CARICOM (COTED), Guyana
7	Conférence Chatham House "Investing in Africa's Emerging Markets", Londres		
7-8	4ème Conférence des Ministres africains de l'Intégration, Yaoundé		

OMC

6-8	Mai OMC: Organe d'examen des politiques commerciales — Îles Salomon
27-28	Conseil général de l'OMC
28-29	Atelier de l'OMPI sur la médiation dans les litiges de propriété intellectuelle OMPI — Genève Juin
10-12	OMC: Organe d'examen des politiques commerciales — Nouvelle-Zélande
23-26	Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (62ème session) FAO — Rome
24-26	OMC: Organe d'examen des politiques commerciales — Maroc
	Conseil général: 2ème Examen global de l'Aide pour le commerce OMC — Genève
	Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, cinquante-deuxième session CNUCED — Genève

Publications Retrouvez les documents sur www.acp-eu-trade.org/ressources

The CARIFORUM-EU Economic Partnership Agreement (EPA): The Development Component, Meyn, M., C. Stevens, J. Kennan, N. Highton, S. Bilal, C. Braun-Munzinger, D. Lui, J. van Seters, C. Campbell and J. Rapley, Study for the European Parliament, March 2009, www.ecdpm.org

Regionally Owned Funds - Mechanisms for delivery of EU Aid for Trade in ACP regions?, Corinna Braun-Munzinger, ECDPM Discussion Paper 90, April 2009, www.ecdpm.org

Aider les pays en développement à surmonter la crise, Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen, et au Comité des Régions, 8 avril 2009, <http://ec.europa.eu>

Aid for Trade Monitoring Report 2009, European Commission, 8 April 2009, <http://ec.europa.eu>

Fact Sheet: Aid for Trade, European Commission, 3 April 2009, <http://trade.ec.europa.eu>

Update on Economic Partnership Agreements, European Commission, 23 March 2009, <http://trade.ec.europa.eu>
Résolution sur les accords de partenariat économique (APE) et leur impact sur les États ACP, Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, 9 avril 2009, www.europarl.europa.eu

Résolution législative du Parlement européen du 25 mars 2009 sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion d'un accord de partenariat économique entre les États du CARIFORUM, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, www.europarl.europa.eu

Résolution législative du Parlement européen du 25 mars 2009 sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord de partenariat économique d'étape entre la Côte d'Ivoire, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, www.europarl.europa.eu

Résolution du Parlement européen du 25 mars 2009 sur l'accord de partenariat économique entre les États du Cariforum, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, www.europarl.europa.eu

Résolution du Parlement européen du 25 mars 2009 relative à la conclusion de l'accord de partenariat économique d'étape entre la Côte d'Ivoire, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, www.europarl.europa.eu

Résolution du Parlement européen du 25 mars 2009 sur l'accord de partenariat économique d'étape entre le Ghana

d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, www.europarl.europa.eu

Résolution du Parlement européen du 25 mars 2009 sur l'accord de partenariat intermédiaire entre les États du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne, d'autre part, www.europarl.europa.eu

Résolution du Parlement européen du 25 mars 2009 sur un accord de partenariat économique intérimaire entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les États de l'APE CDAA, d'autre part, www.europarl.europa.eu

Résolution du Parlement européen du 25 mars 2009 sur l'accord intérimaire établissant un cadre pour un accord de partenariat économique entre les États d'Afrique de l'Est et du Sud (AES), d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, www.europarl.europa.eu

Résolution du Parlement européen du 25 mars 2009 sur l'accord établissant un cadre pour un accord de partenariat économique entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les États partenaires de la Communauté d'Afrique de l'Est, d'autre part, www.europarl.europa.eu

Résolution du Parlement européen du 25 mars 2009 sur l'accord d'étape vers un accord de partenariat économique d'étape entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Afrique centrale, d'autre part, www.europarl.europa.eu

Examen des politiques commerciales: Communautés européennes, rapport du Secrétaire de l'OMC, 2 mars 2009, www.wto.org

Examen des politiques commerciales: Communautés européennes, rapport des Communautés européennes, 2 mars 2009, www.wto.org

Preliminary note on financial crisis and trade and investment treaties, Third World Network, 15 March 2009, www.ftamalaysia.org

Crisis Forces a Rethink on FTAs, Martin Khor, Director's Article, South Centre, 23 March 2009, www.southcentre.org

Informal Cross-Border Trade and Trade Facilitation Reform in Sub-Saharan Africa, Caroline Lesser, Evdokia Moisé-Leeman, OECD Trade Policy Working Papers, No. 86, 18 February 2009, <http://lly.sander.sourceoecd.org>

Industrial Development Report 2009, Breaking In and Moving Up: New Industrial Challenges for the Bottom Billion and the Middle-Income Countries, Paul Collier, John Page, UNIDO, February 2009, www.unido.org